

Schéma directeur de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur

Référence :

- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Circulaire n°2016-058 du 13-4-2016 : circulaire de rentrée 2016 (DGESCO A)
- Circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 : renforcement du continuum de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur (MEN-DGESIP-DGESCO)
- Projet académique 2015 - 2019 Académie de Besançon

La circulaire de rentrée 2016 précise notamment : « Pour atteindre l'objectif fixé par le Président de République d'une démocratisation exigeante de l'accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement des jeunes devient un enjeu prioritaire ».

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école ainsi que le projet académique 2015 - 2019 intègrent cette orientation nationale : **la poursuite d'une politique ambitieuse d'orientation vers l'enseignement supérieur est un point clef à développer pour assurer un parcours de réussite à chaque élève.**

L'engagement des membres des communautés scolaire et universitaire a permis des progrès encourageants dans la construction du parcours post-bac des jeunes bacheliers. Mais ces avancées restent fragiles. Poursuivre une politique d'orientation ambitieuse, rendre accessible à chaque lycéen une formation supérieure suppose de renforcer et parfois de faire évoluer les actions ou les dispositifs déjà en place. Ces actions seront déployées dans le cadre du **parcours Avenir**.

Le parcours Avenir doit permettre à l'élève de développer connaissances spécifiques et les compétences transversales qui fondent la capacité à s'orienter tout au long de la vie, en s'appuyant sur l'esprit d'initiative et la capacité d'entreprendre. Ce parcours étaye notamment l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel. Il vise à mieux faire connaître les différentes voies d'accès à la qualification, à encourager la diversification des parcours des élèves et toutes les formes de mixité des filières de formation et des métiers, en veillant à favoriser l'égalité, en particulier entre les filles et les garçons. Il soutient également chaque élève en vue de développer estime de soi, persévérance et confiance en sa capacité d'agir.

A. Les priorités académiques

- Mieux guider individuellement les choix des élèves
- Accompagner et sécuriser les projets de poursuite d'études en cohérence avec le « continuum Bac-3/Bac+3 » et tout particulièrement pour les futurs bacheliers professionnels
- Investir l'accompagnement personnalisé au sein des lycées comme temps privilégié pour le développement des différentes thématiques liées à l'orientation
- Renforcer la cohérence des actions de formation et d'information à destination des élèves et de leurs parents
- Renforcer l'engagement de l'ensemble des membres de la communauté scolaire, des parents, des partenaires extérieurs du monde économique et de la formation
- Poursuivre la coordination entre les établissements du second degré et les établissements d'enseignement supérieur
- Adapter la carte des formations en fonction des réalités géographiques et économiques du territoire

B. La CAFPB : une instance de concertation académique

La commission académique des formations post-baccalauréat (CAFPB) aborde toutes les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et supérieur. Elle est le lieu de concertation et de coordination entre les lycées, les différents acteurs de l'enseignement supérieur et les instances régionales.

Du fait de la réforme territoriale, elle doit s'inscrire désormais dans le cadre de la Région académique Bourgogne Franche-Comté.

C. Des dispositifs

Plusieurs dispositifs accompagnent les candidats à l'enseignement supérieur. Ils sont destinés à faciliter leur admission dans les cursus les plus adaptés en fonction du baccalauréat obtenu.

➤ Les meilleurs bacheliers

Décret n° 2016-159 du 17/02/16 relatif au pourcentage des meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficiant d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée.

Les meilleurs élèves par filière de chaque lycée, sur la base de leurs résultats au baccalauréat, peuvent intégrer une filière sélective de l'enseignement supérieur de leur choix sur le meilleur vœu possible : CPGE, IUT, STS, université ou IEP.

Ce dispositif est traité directement via l'application Admission post-bac.

➤ Les candidats avec mention Bien et Très Bien

Article D.612-31 modifié par Décret n°2014-791 du 9/07/14 du code de l'Éducation

Article D.612-32 créé par Décret n°2013-756 du 19/08/13 du code de l'Éducation

Pour une admission de droit des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT qui obtiennent une mention « Bien » ou « Très Bien », plusieurs conditions sont à remplir par les candidats :

- avoir fait acte de candidature dans les formes et délais prévus (inscription sur APB en procédure normale) ;
- obtenir une mention « Bien » ou « Très Bien » durant l'année en cours ;
- avoir sélectionné un BTS pour les bacheliers professionnels ou un DUT pour les bacheliers technologiques dont le champ professionnel correspond à celui du diplôme visé.

Cette mesure est traitée par le Rectorat. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux BTS ou DUT préparés par la voie de l'apprentissage.

➤ Les places réservées fixées sur la base des pourcentages minimaux

Article 33 de la Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22/07/13, 3^e alinéa de l'article L. 612-32 du code de l'Éducation

Une des mesures-clés de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche est l'orientation prioritaire des titulaires d'un baccalauréat technologique vers les DUT et les titulaires d'un baccalauréat professionnel vers les BTS. L'objectif est de proposer un parcours de réussite à ces bacheliers en leur rendant accessible d'emblée l'orientation la plus adaptée à leur cursus.

En 2016, des places ont été réservées en STS et DUT, en nombre fixé par arrêté rectoral :

- 786 places réservées aux bacheliers professionnels candidats aux STS de l'Éducation nationale, soit 39% des capacités d'accueil,
- 437 places réservées aux bacheliers technologiques candidats aux DUT, soit 32% des capacités d'accueil.

À partir de la rentrée 2016, la Région académique s'engage sur une **expérimentation, pour une durée de trois ans, visant à intégrer davantage de bacheliers professionnels en STS**. Cette expérience s'appuiera sur un accompagnement renforcé des élèves en amont et en aval de leur affectation en STS. Au cours du 1^{er} trimestre une information détaillée sera proposée à l'ensemble des acteurs concernés.

➤ Cordées de la réussite et parcours d'excellence

Les cordées de la réussite sont un dispositif visant à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes. Il s'agit d'un dispositif interministériel, conduit en partenariat avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports et en relation avec la politique de la ville. L'objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence. L'organisation vise à construire dans la durée la relation entre une « tête de cordée », qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (université ou école), un lycée avec CPGE ou STS et un établissement dit « source » (collège ou lycée).

En 2015-2016, 6 établissements sont « têtes de cordée » sur le territoire académique : le lycée Victor Bérard à Morez, le lycée Hyacinthe Friant à Poligny, l'UTBM, l'ENSM, l'ESPE et l'UFR de sciences juridiques, économiques, politiques et gestion de l'Université de Franche-Comté à Besançon.

L'objectif principal de l'année scolaire 2016-2017 est d'organiser un pilotage régional, inter-académique, afin d'articuler les cordées avec les parcours d'excellence qui doivent être mis en œuvre en classe de troisième dans tous les collèges en REP+, conformément à l'instruction n°2016-124 du 5 août 2016.

En savoir + :

lien direct chemin : <http://www.ac-besancon.fr> >vie scolaire>tutorat-parrainage : les cordées de la réussite un site spécifique de l'Onisep sur les cordées de la réussite <http://www.cordeesdelareussite.fr>

➤ Les Conventions Lycée / Université

Ces conventions ont pour but de faciliter la poursuite d'études des étudiants. *L'article 33 de la loi du 22/07/13 précise que :*

- d'une part, tous les lycées publics disposant d'une formation d'enseignement supérieur doivent conclure une convention avec un ou plusieurs des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP) sous la tutelle ou la cotutelle du ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et la recherche,
- d'autre part, les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) doivent également s'inscrire dans un EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS DMA, DCG...). Ces conventions précisent, en fonction du type d'études envisagé par l'étudiant et de la cohérence de son parcours de formation, les modalités de validation, par l'établissement d'accueil, des parcours et des crédits, ainsi que les droits d'inscription.

En savoir + :

lien direct chemin <http://www.ac-besancon.fr> > orientation > accès à l'enseignement supérieur : circulaires et dispositifs.

D. Des actions et temps forts à privilégier

1) Pour aider à se repérer dans le système de l'enseignement supérieur, plusieurs actions peuvent être mises en place. Spécifiques à chaque série de baccalauréat, elles ne sont pas systématiques mais correspondent à un besoin identifié, individuel ou collectif, intégré dans le parcours Avenir de l'établissement :

- Séances d'information permettant, en lien avec la série du bac, une identification des voies de poursuite d'études pertinentes dans l'enseignement supérieur, des secteurs professionnels porteurs d'emploi et des ressources d'information.
- Ateliers d'information sur les secteurs d'activité favorisant les rencontres avec des professionnels.
- Témoignages d'anciens élèves en réussite dans leur poursuite d'études.
- Participation des élèves à différentes manifestations : Salon de l'enseignement supérieur (forums Sup'Info, Studyrama, L'Étudiant), journées portes ouvertes des établissements et de l'Université de Franche-Comté, visites d'entreprises organisées dans le cadre de la semaine École-Entreprise et de la semaine de l'industrie, concours organisés par l'Onisep et/ou les fédérations professionnelles.
- Opération « 24 heures dans le supérieur », à destination des élèves de 1^{re}. Cette opération a pour but de permettre à chaque élève volontaire de 1^{re} de bénéficier d'une journée d'immersion dans une formation de l'enseignement supérieur de son choix.
- Actions réalisées dans le cadre de la « liaison lycées-université » comme par exemple :
 - les "fiches-actions" proposées par l'UFC permettent, au sein des lycées, l'intervention ciblée d'universitaires. L'objectif est de mieux cerner les champs professionnels auxquels préparent les différentes filières, les parcours universitaires ainsi que les compétences exigées pour y réussir (cf Paragraphe E «Des Ressources
 - l'opération « une classe, un chercheur », dont le but est de susciter des vocations scientifiques, permet de nouer une relation régulière avec un chercheur au sein des cours de sciences physiques ou SVT.

2) Pour individualiser les choix des élèves

- Le conseil d'orientation anticipé en classe de 1^{re} : tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, CPGE, licence et DUT) ainsi qu'un conseil personnalisé relatif aux filières qu'il aurait l'intention de choisir et de leurs exigences spécifiques.
- L'entretien personnalisé d'orientation : tenu au cours du 1^{er} trimestre, il permet de faire un point d'étape. Il s'agit d'amener l'élève à mesurer ce qu'il devra encore s'approprier pour faire un choix d'orientation post-bac éclairé.
- L'entretien d'orientation approfondi avec un conseiller d'orientation-psychologue pourra être recommandé pour accompagner un élève très incertain.

3) Pour accompagner les établissements

- La formation des équipes : parallèlement aux initiatives au sein de chaque bassin, le SAIO et l'IUT de Belfort-Montbéliard proposent en novembre 2016 une journée de formation à destination des professeurs principaux des 1^{res} et terminales professionnelles et technologiques.
- Les fiches de pilotage destinées à apporter des éclairages sur la mise en œuvre de la politique académique en matière d'accès à l'enseignement supérieur.
- Les fiches de liaison destinées à accompagner techniquement les établissements tout au long de l'application Admission post-bac (APB).
- La lettre aux professeurs principaux de terminale précise leur rôle d'accompagnement, de conseil et de suivi tout au long de l'année de Terminale, avec la présentation des différentes fonctionnalités et les échéances d'APB.

4) Pour préciser le fonctionnement des commissions d'admission en STS

Lors de l'examen des candidatures, le principe de cohérence des parcours entre le cursus au lycée et la poursuite d'études post-bac est un élément déterminant.

Pour accompagner les décisions prises lors de la tenue des commissions d'admission en BTS, le SAIO adresse aux lycées publics et privés sous contrat de l'Éducation nationale, sous forme d'une fiche de pilotage, des tableaux statistiques restituant pour chaque BTS les classements opérés par type de bac l'année précédente. Ces tableaux complètent les arrêtés rectoraux relatifs aux places réservées, d'une part aux bacheliers professionnels en STS des établissements publics et privés de l'Éducation nationale, d'autre part aux bacheliers technologiques en IUT. Cette fiche de pilotage est destinée à :

- préciser le rôle de la commission, présidée par le chef d'établissement,
- formaliser des critères de recrutement,
- enrichir la réflexion sur les choix qui seront faits à ce moment de la procédure,
- aider à classer un nombre suffisant de candidatures en tenant compte des classements effectués l'année précédente,
- aboutir à une utilisation optimale des capacités d'accueil afin d'éviter le recours à la procédure complémentaire.

E. Des ressources

- L'application **Folios**, développée par l'Onisep, est un outil au service des parcours éducatifs et notamment du parcours Avenir. Elle permet d'accompagner chaque élève, de la 6^e à la terminale, et lui donne les moyens de valoriser ses compétences tant scolaires qu'extra-scolaires. Son utilisation contribue à la diffusion des usages du numérique et à leur appropriation par les élèves, les membres des équipes éducatives et les familles.

En savoir + :

lien direct chemin : <http://www.onisep.fr/> > équipes éducatives : Folios

- **Onisep** site national <http://www.onisep.fr/>
"24 heures dans le supérieur" : en savoir + sur la page dédiée à l'opération sur le site régional de l'Onisep Franche-Comté chemin : www.onisep.fr/besancon > agenda de l'orientation : 24 h dans le supérieur

- Le parcours Avenir à destination des équipes éducatives

En savoir + :

lien direct chemin : <http://www.onisep.fr/> > équipes éducatives : ressources pédagogiques

- Les Bilans académiques APB téléchargeables

lien direct chemin : <http://www.ac-besancon.fr> > orientation > accès à l'enseignement supérieur : Bilans

- Université de Franche-Comté :

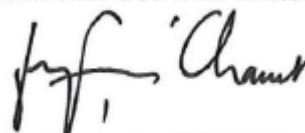
- dispositifs d'échanges entre l'Université de Franche-Comté (UFC) et les lycées

lien direct chemin : <http://pole-info.univ-fcomte.fr> > nos publics : lycéens > découvrir l'université avec son lycée

- site de l'université : <http://www.univ-fcomte.fr>

Veiller à favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur permettra de conduire 50% d'une classe d'âge au niveau de la licence, affiché par l'OCDE et inscrit dans le traité de Lisbonne. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en prenant en compte le besoin de hausser globalement le niveau de qualification dans tous les domaines, donc de favoriser les poursuites d'études post-bac dans les voies technologique et professionnelle où il importe que l'orientation soit volontaire et construite, et non subie ou acceptée par défaut. L'engagement de tous les acteurs, dans l'enseignement scolaire comme dans le supérieur, est déterminant pour garantir à chacun de nos élèves une orientation préparée, accompagnée et individualisée.

Le Recteur
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET